



ANNEXE au règlement intérieur de l'ALSH NOUZILLY

Tarifs : Délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2022 et du 11 avril 2022

La participation des familles pour la période du 1er septembre 2022 au 30 août 2023 est fixée comme suit pour une journée complète ;

	Prix de l'heure d'ALSH : Minimum = 0.43 € Plafond = 1.57 € (AMPLITUDE JOURNALIERE de 10 heures)
Habitants NOUZILLY- LE BOULAY	Quotient Familial entre 0 et 830 € = 0.80% du Q.F Quotient Familial à partir de 831 € = 1.30% du Q.F
Habitants Hors Communes ci-dessus	Idem ci-dessus, plus majoration de 1.50 € par jour et par enfant.

Un tarif spécifique est appliqué en supplément pour les nuitées ou mini-séjours
(6.00 € par nuitée) ;

Un tarif spécifique est appliqué en supplément pour les veillées (3.00 € par veillée).

Calendrier et dates limites d'inscriptions 2022/2023 : **DOSSIER A DEPOSER AVANT LE 15 JUILLET 2022**

Périodes	<u>Date limite</u>	Mercredi	Mercredi	Mercredi	Mercredi	Mercredi	Mercredi	Mercredi	Mercredi	Mercredi	Mercredi
Journées Période A	<u>Vendredi 15 juillet</u>	7/09	14/09	21/09	28/09	5/10	12/10	19/10			
Journées Période B	<u>Mercredi 19 octobre</u>	9/11	16/11	23/11	30/11	7/12	14/12				
Journées Période C	<u>Mercredi 14 décembre</u>	4/01	11/01	18/01	25/01	1/02	8/02				
Journées période D	<u>Mercredi 8 février</u>	1/03	8/03	15/03	22/03	29/03	5/04	12/04			
Journées période E	<u>Mercredi 12 avril</u>	3/05	10/05	17/05	24/05	31/05	7/06	14/06	21/06	28/06	5/07

Vacances Toussaint	<u>Mercredi 5 octobre</u>	Semaine 43, du 24 au 28 octobre 2022 (5 jours)
Vacances Février	<u>Mercredi 25 janvier</u>	Semaine 7, du 13 au 17 février 2023 (5 jours)
Vacances Avril	<u>Mercredi 29 mars</u>	Semaine 16, du 17 au 21 avril 2023 (5 jours)

VACANCES ETE 2023								
Mercredi 3 juin 2023	S.28-4j	S.29-5j	S.30-5j	S.31-5j	S.32-5j	S.33-4j	S.34-4j	S.35-3j
	10/07 au 13/07	17 au 21/07	24/07 au 28/07	31/07 au 04/08	7/08 au 11/08	14 et 16 au 18/08	21/08 au 25/08	28/08 au 30/08